

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1516/SG/AI portant creaction de la Commission fixant les tarifs d'impression et d'affichage des documents de propagande électorale

n° 73-1516/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
17 octobre 1973

Numéro JO
n° 20 du 25/10/1973

Date du numéro
25 octobre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Il est créé une commission chargée d'établir les tarifs d'impression et d'affichage des documents de propagande électorale que peuvent utiliser les candidats aux élections à la Chambre des députés. Scrutin Au 19 novembre 1973. Art. 2. — La commission prévue à l'article 1° ci-dessus sera composée comme suit : Président : M. Mohamed Aden, chef du service des Affaires administratives, Membres : MM. Bernard, inspecteur du Trésor, Houmed Aboubaker, chef du service des Affaires économique, Mahaut, gérant de l'Imprimerie Administrative. Art. 3. — La commission se réunira dans le bureau de son président et sur convocation de celui-ci, en tout état de cause, avant le 30 octobre 1973.